

COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Séance du 23 octobre 2024

Le vingt-trois octobre deux mil vingt-quatre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, JONARD Magalie, JONARD Fabien, PONTTHIEU Jean-Claude, PARMENTIER Régis FRANÇOIS Marc, MENARD Claudine, COTTIN Gilbert, LAVILLETTE Vanessa, BOUTHORS Frédéric, VASSEUR Jean-Jacques.

Absents excusés : MM. BOROWIAK Émilie (procuration à MENARD Claudine), GRANDHOMME Didier

Absent : M. ROUCOU Jérémy.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Gilbert Cottin

Lecture du compte-rendu de la réunion du 4 septembre 2024. M. Frédéric BOUTHORS fait remarquer qu'il a été omis la question de l'éclairage public des ruelles.

1/ Location de vaisselle pour la salle de l'abreuvoir

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à plusieurs reprises, des locataires de la salle de l'abreuvoir ont souhaité louer de la vaisselle or rien n'est prévu dans le contrat de location. Il propose de modifier l'actuel contrat en ajoutant un paragraphe pour la location de vaisselle (qui sera prise parmi celle de la salle polyvalente).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal accepte la proposition, décident un tarif forfaitaire unique de 25,00 € pour un maximum de 50 couverts et chargent M. le Maire de faire modifier le contrat de location.

2/Convention de Partenariat avec le Département du Pas-de-Calais.

Madame Claudine MENARD, Adjointe donne lecture d'une convention adressée par les services du Département et qui a pour objet l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale. Cette convention sera annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal M. le Maire à signer ladite convention.

3/ Devis pour l'achat de plants

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été évoqué lors de la précédente réunion l'aménagement d'un massif le long du mur du parking du cabinet médical.

Une liste des plants nécessaires a été établie par un agent technique de la commune. Deux devis ont été demandés.

Il donne lecture d'un courrier de la société Gamm Vert qui l'informe qu'elle ne peut répondre à la demande de la commune puis un devis de la société « Pépinières Carnel » qui s'élève à la somme de 256,04 € TTC.

Après délibération, le devis de la société « Pépinières Carnel » est accepté par 11 voix pour, 1 voix contre. Les plantations seront réalisées à la Sainte Catherine.

4/ Devis pour éclairage du stade

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande du Président de l'Association « Union Sportive de Pas » concernant l'éclairage du stade Emile Malingue. Il s'agit de remplacer 12 lampes sodium par un éclairage entièrement LED. Un devis a été demandé. Il s'élève à la somme de 12 774,00 € TTC. Il pourrait être possible d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % de la Fédération Française de Football et une subvention de la Communauté de Communes (montant inconnu).

M. le Maire rappelle que la commune a reçu gratuitement, par le biais du programme CEE, 12 projecteurs LED de 150 watts gratuits.

Les membres du conseil municipal regrettent que les subventions de la FFF et de la Communauté de Communes ne soient pas sûres et décident qu'il faut d'abord installer ces projecteurs et que s'ils s'avèrent insuffisants, le problème sera de nouveau étudié.

5/ Information : Virement de crédits

M. le maire informe les conseillers qu'il a été amené à prendre un arrêté de virement de crédits dans le cadre de la délibération n° 2024/10 du 10 avril 2024 sur la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024. Il rappelle que celle-ci l'autorise à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Dans le cadre de l'extension du cabinet médical, afin de régler les frais d'études de la société AEDIFI, il a été nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

Section investissement	Compte 203	Frais d'études : + 20 000,00 €
Section investissement	Compte 231	Immobilisations en cours : - 20 000,00 €

6/ Subvention à l'association « Spectacle de Pas-en-Artois »

M. le Maire rapporte à l'assemblée la demande de subvention de l'association « Spectacle de Pas-en-Artois », ceci afin d'assurer le démarrage de ladite association.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de verser à l'association « Spectacle de Pas-en-Artois » une subvention exceptionnelle de 800,00 €.

7/ Noël 2024

Le colis des aînés (75 ans et plus) sera distribué le lundi 23 décembre à partir de 9h00.

L'organisation et la distribution seront assurées par MM. Régis PARMENTIER, Arnaud DOUCHET, Claudine MENARD, Didier GRANDHOMME, Frédéric BOUTHORS, Marc FRANCOIS, Jean-Jacques VASSEUR, Gilbert COTTIN.

En ce qui concerne le colis de chocolats des enfants, un questionnaire de recensement sera adressé aux familles récemment arrivées avant le 11 novembre. Concernés et vous n'avez pas reçu ce questionnaire ? Merci de vous manifester en mairie. La distribution de chocolats sera faite à domicile comme l'an dernier aux enfants nés après le 1^{er} janvier 2008 avec le soutien du Comité des Fêtes.

Lors du spectacle de Noël, friandises et goûter seront offerts aux enfants présents.

Enfin, une carte « Illicado » d'une valeur de 45 € sera offerte à chaque agent lors d'un apéritif dînatoire le 23 décembre à midi.

8/ Chantiers participatifs

M. le Maire informe qu'il y a lieu de mettre en place 2 chantiers participatifs ;

a/ Chemin de Crèques (Chemin en prolongement du chemin « Jésus flagellé » longeant le bois du châtelet et menant vers les territoires de Warlincourt et Gaudiempré) : Le chemin est entièrement envahi par les arbustes. Les promeneurs traversent une parcelle voisine privée.

b/ Chemin de Péronne : A l'entrée du bois de Saint Pierre côté Hénu, Couin, des arbustes ont envahi ledit chemin rendant son accès impossible. A ce jour, les usagers empruntent une jachère agricole. Le conseil municipal fait donc appel aux administrés. Comme les années précédentes, ces personnes pourront emporter gratuitement le bois pour leur consommation personnelle. Une charte sera signée entre les deux parties. L'interlocuteur privilégié est Monsieur Jean-Jacques VASSEUR (06 80 20 04 12).

9/ Rue de la Cavée : Retrait des gravats qui ont été entreposés sur un terrain appartenant à la commune (Ces gravats pourraient servir à combler les ornières sur le chemin de Péronne). En accord avec le voisin, une rigole sera creusée pour diriger les eaux pluviales.

Questions diverses :

Rue d'en haut : M. Frédéric BOUTHORS informe l'assemblée que la vitesse des automobiles qui empruntent la rue d'en haut est excessive. Il rappelle également que les trottoirs de cette rue sont exigus et que le stationnement y est anarchique.

Plusieurs solutions sont évoquées : feu tricolore, ralentisseur, stop, réglementation du stationnement...

Considérant que la rue d'en haut est une route départementale, la MDADT de l'Arrageois sera contacté. De plus, une demande de feu pédagogique sera faite à la Communauté de Communes.

Local du Comité des Fêtes : M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de trouver rapidement un nouveau local pour entreposer le matériel du Comité des Fêtes, compte tenu du démarrage prochain des diagnostics, des études de fondation et des travaux pour l'extension du cabinet médical.

Pour cela, la commune a fait valoir son droit de préemption sur une vente située place du petit marché mais le propriétaire a annulé la vente.

La commune fait donc appel aux administrés qui pourraient lui louer un local vacant d'environ 30m².

Séance levée à 22h15